

4.3 ORGANISATION D'UN EVENEMENT SPORTIF

Vous pratiquez régulièrement un sport, vos enfants font partie d'un club, vous êtes passionné de course, de vélo, de foot, d'équitation,...

Vous souhaitez faire connaître le syndrome de Prader-Willi au travers votre hobby sportif ?

Vous pouvez organiser :

- une course à pied, à vélo, ...
- un tournoi de foot, de rugby, de ping-pong, ...
- une initiation au golf, un jumping, ...

Vous êtes licencié dans un club

La réalisation de votre projet sera facilitée. N'hésitez pas à vous tourner vers la fédération du sport concerné afin de connaître la réglementation à appliquer. Votre club sera une aide précieuse : vous apporter son expérience, constituer un vivier de bénévoles, un réseau pour votre communication....

Vous n'êtes licencié dans aucun club mais vous pratiquez un sport de loisir

Rapprochez-vous du club le plus proche et n'hésitez pas à demander de l'aide, on vous donnera probablement les grands axes pour lancer votre projet, voire on vous proposera une aide.

Si le **parcours traverse plusieurs communes**, vous aurez à déclarer et demander l'autorisation à chacune des communes impliquées.

Attention! Si vous organisez un événement sportif qui rentre dans le cadre de **compétitions officielles** (course chronométrée avec classement par exemple), vous devrez suivre des consignes spécifiques (renseignez-vous auprès de votre club).

Soutien

Le pôle sport-santé contribue chaque année à la réalisation d'événements sportifs et vous propose son aide dans votre démarche. N'hésitez pas à contacter ses correspondants

Rappel : vous devrez prendre une assurance pour votre événement.

Les activités motorisées nécessitent une assurance spécifique.